

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Marina Rénier
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 71
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-06-26

Rennes, le 18/06/2025

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable;

Considérant que des manœuvres de grutage de 7 bateaux, bief du Châtelier, doivent être réalisées le 26 juin 2025 ;

Considérant que ces manœuvres sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, bief du Châtelier sur la commune de Saint-Samson-sur-Rance, est interdit à tous les usagers.

Le 26 juin 2025 de 8h00 à 18h30

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Saint-Samson-sur-Rance.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON

Fermeture accès chemin de halage pour opération de grutage bateaux
Écluse du Châtelier - Bief 48 Le Châtelier

— Déviation

▭ Zone réservée aux engins de levage

